



## Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012

### Projet de résolutions

---

#### 1<sup>ère</sup> résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral pour l'année écoulée, approuve ce rapport.

#### 2<sup>ème</sup> résolution

Considérant que l'Ecole des Ponts ParisTech a transféré, à compter de 2007, ses compétences relatives aux écoles doctorales dont elle est partie prenante au PRES Paris-Est,

Et que, depuis ce transfert, l'Ecole considère les doctorants effectuant leur thèse dans les laboratoires sous tutelle de l'Ecole et administrativement inscrits au PRES Paris-Est, comme élèves à part entière de l'Ecole, et souhaite qu'ils soient reconnus comme anciens élèves lorsqu'ils deviennent docteurs,

L'assemblée générale, sur proposition du Comité :

- Décide que les docteurs ayant effectué leur thèse, comme doctorants inscrits au PRES Paris-Est, dans un des laboratoires sous tutelle de l'Ecole des Ponts ParisTech sont considérés comme anciens élèves de l'Ecole des Ponts ParisTech, au sens de l'article 3a des statuts,
- Agrée la catégorie de ces docteurs au sens de l'article 3a des statuts,
- Décide que les doctorants, futurs docteurs de cette catégorie, peuvent être admis comme membres titulaires pendant le déroulement de leur thèse.

La liste correspondante des doctorants et des doctorats décernés de cette catégorie est transmise annuellement par l'Ecole des Ponts ParisTech à Ponts Alliance.

#### 3<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés.

## 4ème résolution

En conséquence l'Assemblée donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, quitus de leur gestion à tous les membres du Comité.

## 5ème résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter au poste report à nouveau du fond de dotation, le résultat de l'exercice.

## 6ème résolution

L'Assemblée générale approuve le projet de budget pour 2012.

## 7ème résolution

L'assemblée générale approuve la grille de cotisations suivante pour 2013 :

Cotisation de base	: 135€	Cotisation couples ENPC	: 185€
Cotisation retraités	: 105€	Cotisation jeunes promos	: 75€
Cotisation élèves : 10€			

Ces tarifs ne varient pas par rapport à la grille de cotisations de 2012

## 8ème résolution

L'Assemblée générale prend acte de l'élection comme membres du Comité de :

## 9ème résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités légales de publicité ou autres.